

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Délibération de principe d'extension de la zone de la carrière franco-italienne (Ponciaz).

Séance du 26 janvier 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures et dix minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt janvier deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 10

Olivier BROCHET pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
Humbert CRETIER pouvoir à Monsieur Joël BERGEOT
Jacques FUMEX pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Karine LIEVIN pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
Stéphane LYAUDET pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
Jessie MARIN pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
Christine MARTINE pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
Marie-Hélène PERILLAT pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Sonia ZANI

18 présents, 10 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les demandes de la SAS Carrières des Pierres de Hauteville qui a sollicité la commune concernant :

- Le projet d'extension de carrière au nord-ouest de la carrière actuelle.
- Une demande de classement sur une zone d'espaces boisés classés à supprimer au préalable et à exclure du régime forestier sans pour autant modifier la zone de compensation des Carrières BLANC. Cette modification de zonage (actuellement en zone N devra passer en zonage N CARRIERE) sera engagée par Haut-Bugey Agglomération par le biais d'une révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat.

Les terrains communaux concernés par cette demande d'extension pourront faire l'objet d'un bail ou d'une vente à la SAS Carrières des Pierres d'Hauteville.

Conformément à l'avis favorable de la commission Finances du 17 janvier dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer en intention pour l'extension de la zone de carrière franco-italienne.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Avec 26 voix POUR, 1 ABSTENTION de M. Alexandre LALLEMENT et 1 voix CONTRE de M. Olivier BROCHET par procuration à Mme Gaëlle FORAY**

- **DONNE** un avis favorable de principe pour l'extension de la zone de carrière franco-italienne située au lieu-dit 'Ponciaz'.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



[Signature]
Philippe EMIN